

# L'affectation des ressources au projet

Ce cours vous est proposé par Deborah Arnold et Pascal Corbel, Université Paris-Saclay, et AUNEGe, l'Université Numérique en Économie Gestion.

## Quiz

**Attention** : ceci est la version corrigée du quiz.

**1. L'affectation des ressources concerne (Plusieurs réponses possibles)**

- a. La définition de l'équipe projet
- b. La rédaction du Cahier des Charges
- c. La définition du projet
- d. L'estimation du projet
- e. La gestion des risques

**2. Vrai ou faux ? L'affectation des ressources est nécessairement menée en parallèle avec le découpage du projet en tâches.**

- a. Vrai
- b. Faux

**3. Compléter cette phrase.**

Pour chaque tâche, il faut identifier les ressources **humaines** nécessaires (profils / compétences), le **temps** nécessaire, les ressources **matérielles** (équipements, logiciels, etc.)

**4. Quels sont les enjeux de l'affectation des ressources ? (Plusieurs réponses possibles)**

1. Avoir une vision globale du projet
2. La disponibilité des ressources
3. Le temps de travail
4. La distinction entre les tâches et les sous-tâches
5. La maîtrise des coûts et des délais

**5. Classer ces éléments en fonction de l'enjeu**

<b>Disponibilité des ressources</b>	<b>Temps de travail</b>	<b>Maîtrise des coûts et des délais</b>
Surcharge des ressources Mobilisation de ressources humaines et matérielles le même jour	Différence entre charge de travail et durée d'une tâche Journée de travail de 7h	Identification d'incohérences de durée ou de volume Ajustements en cours de projet

**6. Affecter les ressources suivantes aux tâches de réalisation de contenus d'un MOOC**

<b>Rédaction</b>	Enseignant-auteur
<b>Relecture</b>	Expert externe
<b>Corrections</b>	Enseignant-auteur
<b>Développement d'activités et quiz</b>	Ingénieur pédagogique
<b>Validation</b>	Chef de projet

# Références

## Comment citer ce cours ?

Gestion de Projet, Deborah Arnold et Pascal Corbel, AUNEGe (<http://aunega.fr>), CC – BY NC ND (<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>).



Cette œuvre est mise à disposition dans le respect de la législation française protégeant le droit d'auteur, selon les termes du contrat de licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International (<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>). En cas de conflit entre la législation française et les termes de ce contrat de licence, la clause non conforme à la législation française est réputée non écrite. Si la clause constitue un élément déterminant de l'engagement des parties ou de l'une d'elles, sa nullité emporte celle du contrat de licence tout entier.